

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : ELECTRICITE**

CODE DE L'U.E. (2): <b>21 50 05 U11 E1</b>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): <b>205</b>
--------------------------------------------	----------------------------------------------

**La présente demande émane du réseau:**

<input checked="" type="checkbox"/> <b>XO</b> (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input type="checkbox"/> <b>O</b> (4) Libre subventionné confessionnel
<input type="checkbox"/> <b>O</b> (4) Officiel subventionné	<input type="checkbox"/> <b>O</b> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) .D. LETURCQ, DGA.....

Date et signature (1) : .....

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (1 page)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	X (4) du niveau inférieur	O (4) du niveau supérieur
de	X (4) transition	O (4) qualification

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (1 page)

5. Programme:

5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (.2 pages)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1.page)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1 page)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours</u> (1)	<u>Classement du(des) cours</u> (1) (5)	<u>Code U</u> (1) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (1)	<u>Code fonction</u> (1)
Technologie : électricité	CT	B	10	
Travaux pratiques d'électricité	PP	L	22	
<b>Part d'autonomie</b>		P	8	
Total des périodes			<b>40</b>	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (...page(s) (1)

---

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

**ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS D'ACCORD (4)**

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 11 juillet 2017.....Signature :

**Instructions**

(1) A compléter

(2) Réservé à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

## **OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : ELECTRICITE**

### **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1 Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16/04/91 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement a pour but de :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2.Finalités particulières**

L'unité d'enseignement a pour but, dans le respect des dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement :

- d'acquérir les notions fondamentales de l'électricité ;
- d'utiliser les instruments de mesure relevant du secteur ;
- de réaliser en pose apparente ou encastrée une installation d'éclairage simple et une prise de courant ;
- de préparer, de ranger et nettoyer son poste de travail.

## **OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : ELECTRICITE**

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

L'étudiant sera capable :

*Face à une situation concrète, sur base de directives claires,  
en disposant du matériel adéquat ;  
dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement ;  
en utilisant le vocabulaire de la profession et en développant des compétences de communication,*

- de décrire les risques inhérents à cette situation ;
- de proposer les aménagements nécessaires pour les éviter ;
- de préparer, de ranger et nettoyer son poste de travail.

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

L'attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Ouvrier d'entretien du bâtiment : initiation à la sécurité et à l'hygiène »

## OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : ELECTRICITE

### 4. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*Face à une situation concrète, sur base de directives claires,  
en disposant du matériel adéquat ;  
dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement ;  
en utilisant le vocabulaire de la profession et en développant des compétences de communication,*

- de distinguer les notions de courant, de tension et de résistance électriques et de mesurer ces grandeurs ;
- de différencier les câbles et canalisations courants, les boîtiers d'encastrement, les différents types d'interrupteurs ;
- d'effectuer le raccordement des appareils électroménagers fixes au réseau électrique de l'habitation ;
- de préparer, de ranger et nettoyer son poste de travail.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- la qualité et le soin apportés aux travaux réalisés,
- la pertinence du choix des composants mis à disposition,
- la précision des informations apportées pour expliquer la mise en œuvre.

## OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : ELECTRICITE

### 5. PROGRAMME DES COURS

#### 5.1. TECHNOLOGIE : ELECTRICITE

*En disposant du matériel nécessaire (recours aux supports didactiques actuels, à la documentation commerciale spécialisée et, le cas échéant, aux notes d'informations techniques du Centre Scientifique et Technique de la Construction (CSTC) ;*

*dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement et du règlement général des installations électriques (RGIE) ;*

*en utilisant le vocabulaire de la profession et en développant des compétences de communication,*

L'étudiant sera capable :

- de différencier les notions de courant, de tension et de résistance électriques ;
- de mesurer la tension, l'intensité et la résistance d'un circuit électrique donné ;
- d'appréhender les dangers du courant électrique et de justifier l'utilisation de matériel en 24V ;
- d'appréhender l'importance de la mise à la terre ;
- de différencier les câbles et canalisations courants ainsi que les boîtiers d'encastrement ;
- d'expliquer le rôle des fusibles disjoncteurs et de justifier les calibres de protection ;
- d'établir les différents schémas de base pour les installations simple allumage unipolaire, bipolaire, deux directions.

## 5.2 EN TRAVAUX PRATIQUES D'ELECTRICITE

*En disposant du matériel adéquat ;*

*dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement ;*

*en utilisant le vocabulaire de la profession et en développant des compétences de communication, au départ de consignes de travail*

*en étant sensible aux mesures à prendre pour assurer sa sécurité et celle des personnes qui l'entourent ;*

L'étudiant sera capable :

- d'identifier tubes rigides, flexibles, pré câblés, ressorts à cintrer, boîtiers d'encastrement, plaques de recouvrement ;
- de réaliser en pose apparente et en pose encastrée une installation d'éclairage simple allumage, unipolaire, bipolaire, deux directions, ainsi que l'installation d'une prise de courant, en respectant les sections et les couleurs des conducteurs et le diamètre des canalisations en fonction du nombre de ces conducteurs;
- de raccorder des appareils électroménagers fixes (en mono uniquement, les notions de courant triphasé et d'équilibrage des phases ne faisant pas partie de ce dossier pédagogique) ;
- de préparer, de ranger et nettoyer son poste de travail.



## **OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : ELECTRICITE**

### **6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour les cours de « Travaux pratiques d'électricité », il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de 12 étudiants.

## **OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : ELECTRICITE**

### **7. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.